

Convocation du Conseil Municipal

Le 5 septembre deux mille seize, le Conseil Municipal a été convoqué pour
le jeudi 8 septembre 2016 à 19h00

Ordre du jour :

- Candidature de la commune au programme TEPCV : Délégation de signature à donner au Maire pour pouvoir signer le marché.
- Questions diverses : Dans la mesure du possible, merci de les soumettre en avance à M. le Maire afin d'améliorer la pertinence des réponses à apporter.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

* * * * *

Séance du 8 septembre 2016

L'an deux mille seize le huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JOUBERT Serge.

Présents: MM. JOUBERT, HERITIER, DEROSSY, André CHASSAIGNE BARRY, COMBRIS, POURCHER, GRAEL-BOIVIN, MENAGER, CAMBRAY.

Excusés : MM. François CHASSAIGNE, GACHON, ALCALAY-RIOUX, DELAPORTE, MONTALBANO,

Marie-Pierre DEROSSY a été élue secrétaire.

TEPCV :

Le Maire rappelle à l'assemblée que la communauté de communes du Haut-Livradois a répondu en 2014 à l'appel à projet « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte » et a été déclaré « territoire en devenir » le 9 février 2015. Elle a ensuite été reconnue « territoire à énergie positive pour la croissance verte » le 24 décembre 2015 et a signé une convention avec le Ministère de l'écologie et du développement durable.

Les investissements prévus dans le cadre de cette convention étant largement engagés, la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite soumettre au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable un programme d'action supplémentaire.

La commune de Saint-Amant-Roche-Savine souhaite participer aux efforts de transition énergétique sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Livradois par un programme d'action communal complémentaire de celui de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.